



RCS : BORDEAUX

Code greffe : 3302

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BORDEAUX atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2011 B 02822

Numéro SIREN : 533 843 819

Nom ou dénomination : A.P

Ce dépôt a été enregistré le 07/07/2017 sous le numéro de dépôt 12335

1

BILAN - ACTIF

DGFIP N° 2050 2017

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : AP SARL		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12	
Adresse de l'entreprise 423 ROUTE DU MEDOC 33520 BRUGES		Durée de l'exercice précédent* 12	
Numéro SIRET* 5 3 3 8 4 3 8 1 9 0 0 0 1 2		Néant ☐ *	
		Exercice N clos le, 31122016	
		N-1 31122015	
		Net 3	
		Net 4	
		COMPTES APPROUVÉS	
		PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE	
		DU 20 JUIN 2017	
Capital souscrit non appelé (I)		AA	
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	AB	AC
		CX	CQ
		AF	AG
		18 826	17 075
		40 000	40 000
		1 751	965
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	AH	AI
		AJ	AK
		AL	AM
		AN	AO
		AP	AQ
		AR	AS
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	AT	AU
		586 902	156 790
		430 111	535 910
		6 795	22 369
		478 658	599 245
		1 837 575	2 081 870
TOTAL (II)		BJ	BK
740 445		261 787	478 658
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	BL	BM
		BN	BO
		BP	BQ
		BR	BS
		BT	BU
	CRÉANCES	BV	BW
		BX	BY
		BZ	CA
	DIVERS	CB	CC
		CD	CE
Charges constatées d'avance (3)*		CH	CI
909		909	4 996
TOTAL (III)		CJ	CK
2 473 981		66 977	2 407 004
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)		CW	
Primes de remboursement des obligations (V)		CM	
Ecart de conversion actif* (VI)		CN	
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	IA
3 214 426		328 765	2 885 662
Renvois : (1) Dont droit au bail :		CP	(3) Part à plus d'un an
Clause de réserve de propriété : *			CR
Immobilisations :			
Stocks :			
Créances :			

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise AP SARL				Néant ☐ *		
				Exercice N	Exercice N - 1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 50 000)			DA	50 000	50 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)			DC		
	Réserve légale (3)			DD	5 000	5 000
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE	12 965	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)			DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* EJ)			DG		
	Report à nouveau			DH		(63 258)
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	158 579	76 223
	Subventions d'investissement			DJ		
	Provisions réglementées *			DK		
	TOTAL (I)			DL	226 544	67 965
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM		
	Avances conditionnées			DN		
	TOTAL (II)			DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP		40 000
	Provisions pour charges			DQ		
	TOTAL (III)			DR		40 000
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS		
	Autres emprunts obligataires			DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	628 571	200 000
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)			DV		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW		779 814
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	872 548	1 104 542
	Dettes fiscales et sociales			DY	88 872	39 809
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ		
Compte régul.	Autres dettes			EA	1 069 126	661 511
	Produits constatés d'avance (4)			EB		36 589
TOTAL (IV)			EC	2 659 117	2 822 265	
Ecart de conversion passif* (V)			ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	2 885 662	2 930 231	
RENVIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital		1B		
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
			Ecart de réévaluation libre	1D		
			Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *		EF		
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	2 301 975	2 042 451
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : AP SARL							Néant ☐ *	
		Exercice N						Exercice (N - 1)
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	7 707 032	FB	475 385	FC	8 182 417	5 295 845
	Production vendue { biens * services *	FD		FE		FF		
		FG	219 600	FH		FI	219 600	79 483
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	7 926 632	FK	475 385	FL	8 402 017	5 375 328
	Production stockée*					FM		
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	99 736	105 405
	Autres produits (1) (11)					FQ	16 776	12 055
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	8 518 530
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	7 059 638	4 012 239
	Variation de stock (marchandises)*					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	2 348	2 033
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	237 055	663 540
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	666 349	433 613
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	31 470	36 030
	Salaires et traitements*					FY	55 560	56 183
	Charges sociales (10)					FZ	17 490	19 202
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions*				GA	132 483	49 785
						GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	66 977
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		40 000
	Autres charges (12)					GE	1 644	19 502
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	8 271 013
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	247 516	100 923
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
	Total des produits financiers (V)					GP		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	15 140	9 860
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
	Total des charges financières (VI)					GU	15 140	9 860
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(15 140)	(9 860)
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	232 377	91 063

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>AP SARL</u>		Néant ☐ *																					
		Exercice N	Exercice N - 1																				
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA																					
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB																					
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC																					
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD																					
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE																					
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF																					
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG																					
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH																					
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI																					
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ																					
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	73 798 14 840																				
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	8 518 530 5 492 788																				
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	8 359 951 5 416 565																				
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	158 579 76 223																				
RENVOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO																					
	(2) Dont	produits de locations immobilières	HY																				
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG																				
	(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *	HP																				
		- Crédit-bail immobilier	HQ																				
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH																					
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ																					
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK																					
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art 238 bis du C.G.I.)	HX																					
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC																				
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD																				
	(9) Dont transferts de charges	A1																					
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2																					
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3																					
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4																					
	(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9																						
	(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		<table border="1"> <tr> <th colspan="2">Exercice N</th> </tr> <tr> <th>Charges exceptionnelles</th> <th>Produits exceptionnels</th> </tr> <tr><td> </td><td> </td></tr> <tr><td> </td><td> </td></tr> <tr><td> </td><td> </td></tr> <tr><td> </td><td> </td></tr> <tr><td> </td><td> </td></tr> <tr><td> </td><td> </td></tr> <tr><td> </td><td> </td></tr> <tr><td> </td><td> </td></tr> </table>		Exercice N		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels															
Exercice N																							
Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels																						
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		<table border="1"> <tr> <th colspan="2">Exercice N</th> </tr> <tr> <th>Charges antérieures</th> <th>Produits antérieurs</th> </tr> <tr><td> </td><td> </td></tr> <tr><td> </td><td> </td></tr> <tr><td> </td><td> </td></tr> <tr><td> </td><td> </td></tr> <tr><td> </td><td> </td></tr> <tr><td> </td><td> </td></tr> <tr><td> </td><td> </td></tr> <tr><td> </td><td> </td></tr> </table>		Exercice N		Charges antérieures	Produits antérieurs																
Exercice N																							
Charges antérieures	Produits antérieurs																						

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

AP SARL

REGLES ET METHODES COMPTABLES

REGLES GENERALES

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2016 ont été établis selon les normes définies par le plan comptable général approuvé par arrêté ministériel du 8/09/2014, en application des articles L 123-12 à L123-28 et R 123-172 à R 123-208 du Code du Commerce et conformément aux dispositions des règlements comptables révisant le PCG établis par l'autorité des normes comptables.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES & CORPORELLES

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant la durée de vie prévue.

Les taux les plus couramment pratiqués sont les suivants (L = linéaire ; D = dégressif) :

Logiciels	33% à 100% L
Constructions	5 % L
Constructions sur sol d'autrui	5% à 10% L
Matériel et outillage	20% L
Aménagements et installations	10% à 20% L
Véhicules de transport	20% à 33% L
Matériel informatique	20% à 33%
Mobilier	20%

PARTICIPATIONS ET AUTRES TITRES

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires.

La valeur d'inventaire correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

STOCKS

Les stocks sont évalués suivant la méthode:

- du prix d'achat moyen pondéré pour les pièces de rechange,
- du prix d'achat et frais accessoires pour les véhicules neufs et de démonstration,
- du prix d'achat et des frais de remise en état pour les véhicules d'occasion.

Les provisions pour dépréciation des stocks de véhicules sont évaluées sur la base des valeurs probables de réalisation, notamment par comparaison avec la côte Argus pour les véhicules d'occasion ou de démonstration.

Les provisions pour dépréciation des stocks de pièces de rechange sont calculées de la manière suivante:

- 75 % de la valeur brute pour les pièces sans mouvement depuis plus de 12 mois et moins de 24 mois
- 95% % pour les pièces sans mouvement depuis 24 mois et plus.

CREANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

PRODUITS ET CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

Les produits et charges constatées d'avance concernent uniquement des charges d'exploitation.

PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELLES

Les produits et charges exceptionnelles tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

ENGAGEMENT DE RETRAITE

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

La société bénéficie d'une couverture par le biais d'une cotisation à un organisme professionnel. A ce titre la société a comptabilisé une charge de 966 € au titre de cette couverture.

PROVISIONS REGLEMENTEES

Non applicable.

CICE

Le Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE) est comptabilisé au rythme de l'engagement des charges de rémunération correspondantes. Le CICE est comptabilisé en diminution des charges de personnel (compte 649). La société a comptabilisé une somme de 2389 € au titre de l'exercice 2016.

CHANGEMENT DE METHODE D'EVALUATION

Aucun changement notable de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

CHANGEMENTS DE METHODE DE PRESENTATION

Aucun changement notable de méthode de présentation n'est intervenu au cours de l'exercice.

ENGAGEMENTS DONNES

Caution constructeur à hauteur de 1 200 000 €, Automobiles PALAU 17 étant caution solidaire à hauteur de 960 000 €

AUTRES INFORMATIONS

la société AP SARL est en intégration fiscale, AUTOMOBILES PALAU 17 est la société Mère, AP SARL la société fille.

« A.P »

Société à Responsabilité Limitée au capital de 50.000 €uros

Siège Social : BRUGES (33520), 423 Route du Médoc

533 843 819 RCS BORDEAUX

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE

L'an deux mille dix sept,
Et le 26 Juin, à 18 heures 30.

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT ET RESOLUTION VOTEE

A - L'Associé unique décide d'affecter le résultat de l'exercice s'élevant à la somme de 158.579 € de la manière suivante :

- Au poste « Report à nouveau »	
à concurrence de :	158.579 €uros

Total égal au résultat de l'exercice :	<u>158.579 €uros</u>

B - L'associé unique indique qu'il n'y a eu aucune distribution de dividende depuis la constitution de la Société.

"COPIE CERTIFIEE EXACTE" - "LE GERANT"



Philippe DUTIN
COMMISSAIRE AUX COMPTES
55 rue Camille Pelletan
Entrée B
33 150 CENON
Tél : 06 07 03 20 63

A.P SARL

**423, Route du Médoc
33 520 BRUGES**

Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2016

*Commissaire aux Comptes, inscrit sur la liste nationale des commissaires aux comptes, rattaché à la
CRCC de BORDEAUX*

Siret : 429 572 563 00014 - NAF : 6920Z

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

A.P SARL

Exercice clos le 31 décembre 2016

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le *31 décembre 2016* :

- le contrôle des comptes annuels de la société A.P SARL tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Gérant. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. - Opinion sur les comptes annuels.

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.



II. - Justification des appréciations.

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne :

- l'évaluation des stocks

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. - Vérifications et informations spécifiques.

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

Cenon, le 13 juin 2017

A stylized, handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke.

**DUTIN PHILIPPE
COMMISSAIRE AUX COMPTES**

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : AP SARL		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12			
Adresse de l'entreprise 423 ROUTE DU MEDOC 33520 BRUGES		Durée de l'exercice précédent* 12			
Numéro SIRET* 5 3 3 8 4 3 8 1 9 0 0 0 1 2		Néant ☐ *			
		Exercice N clos le, 31122016			
		N-1 31122015			
		Brut 1	Amortissements, provisions 2		
		Net 3	Net 4		
Capital souscrit non appelé (I) AA					
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement * AB	AC		
		Frais de développement * CX	CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires AF	AG	17 075	965
		Fonds commercial (1) AH	AI	40 000	40 000
		Autres immobilisations incorporelles AJ	AK		
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles AL	AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains AN	AO		
		Constructions AP	AQ		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels AR	AS	87 922	22 369
		Autres immobilisations corporelles AT	AU	156 790	535 910
		Immobilisations en cours AV	AW		
		Avances et acomptes AX	AY		
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence CS	CT		
		Autres participations CU	CV		
		Créances rattachées à des participations BB	BC		
		Autres titres immobilisés BD	BE		
		Prêts BF	BG		
		Autres immobilisations financières* BH	BI		
TOTAL (II) BJ		BK	261 787	478 658	599 245
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements BL	BM		
		En cours de production de biens BN	BO		
		En cours de production de services BP	BQ		
		Produits intermédiaires et finis BR	BS		
		Marchandises BT	BU	66 977	2 081 870
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes BV	BW		
		Clients et comptes rattachés (3)* BX	BY	166 031	35 132
		Autres créances (3) BZ	CA	244 055	121 855
		Capital souscrit et appelé, non versé CB	CC		
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :) CD	CE		
		Disponibilités CF	CG	158 434	87 133
	Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)* CH	CI	909	4 996
TOTAL (III) CJ		CK	66 977	2 407 004	
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV) CW					
Primes de remboursement des obligations (V) CM					
Ecart de conversion actif* (VI) CN					
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI) CO		IA	328 765	2 885 662	2 930 231
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	(3) Part à plus d'un an		CR
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :	Stocks :	Créances :		

Document soumis
au visa du Commissaire
aux comptes

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise AP SARL				Néant ☐ *	
				Exercice N	Exercice N - 1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 50 000)	DA	50 000	50 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	5 000	5 000	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	12 965		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG			
	Report à nouveau	DH		(63 258)	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	158 579	76 223	
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
		TOTAL (I)	DL	226 544	67 965
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	TOTAL (II)	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		40 000	
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR		40 000	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	628 571	200 000	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		779 814	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	872 548	1 104 542	
	Dettes fiscales et sociales	DY	88 872	39 809	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
	Autres dettes	EA	1 069 126	661 511	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		36 589	
	TOTAL (IV)	EC	2 659 117	2 822 265	
	Ecart de conversion passif* (V)	ED			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	2 885 662	2 930 231	
RENOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C			
		1D			
		1E			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	2 301 975	2 042 451	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Document soumis
au visa du Commissaire
aux comptes

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : <u>AP SARL</u>						Néant ☐ *		
		Exercice N				Exercice (N - 1)		
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	7 707 032	FB	475 385	FC	8 182 417	5 295 845
	Production vendue { biens * services *	FD		FE		FF		
		FG	219 600	FH		FI	219 600	79 483
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	7 926 632	FK	475 385	FL	8 402 017	5 375 328
	Production stockée*				FM			
	Production immobilisée*				FN			
	Subventions d'exploitation				FO			
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)				FP	99 736	105 405	
	Autres produits (1) (11)				FQ	16 776	12 055	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	8 518 530
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	7 059 638	4 012 239
	Variation de stock (marchandises)*					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	2 348	2 033
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	237 055	663 540
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	666 349	433 613
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	31 470	36 030
	Salaires et traitements*					FY	55 560	56 183
	Charges sociales (10)					FZ	17 490	19 202
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions*				GA	132 483	49 785
						GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*				GC	66 977	59 736
	Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD		40 000	
	Autres charges (12)				GE	1 644	19 502	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	8 271 013
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	247 516	100 923
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
Total des produits financiers (V)						GP		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	15 140	9 860
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
Total des charges financières (VI)						GU	15 140	9 860
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(15 140)	(9 860)
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	232 377	91 063

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise AP SARL						Néant ☐ *		
						Exercice N	Exercice N - 1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion					HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *					HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges					HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)					HD		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)					HE		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *					HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions					HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)					HH		
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)						HI		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)					HJ			
Impôts sur les bénéfices * (X)					HK	73 798	14 840	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)					HL	8 518 530	5 492 788	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)					HM	8 359 951	5 416 565	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)						HN	158 579	76 223
RENOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme				HO		
	(2) Dont	produits de locations immobilières				HY		
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)				IG		
	(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *				HP		
		- Crédit-bail immobilier				HQ		
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)				IH		
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées				IJ		
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées				IK		
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)				HX		
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)				RC		
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)				RD		
	(9)	Dont transferts de charges				A1		
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)				A2		
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)				A3		
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)				A4		
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives	A6		obligatoires	A9		
	(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :					Exercice N Charges exceptionnelles Produits exceptionnels	
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :					Exercice N Charges antérieures Produits antérieurs		

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise **AP SARL** Néant ☐ *

CADRE A		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		
				1		2		
						3		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CZ		D8		D9	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	KD	49 285	KE		KF	
CORPORELLES	Terrains		KG		KH		KI	
	Constructions	Sur sol propre	L9		KJ		KL	
		Sur sol d'autrui	M1		KM		KO	
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *	M2		KP		KR	
	Autres immobilisations corporelles	Installations techniques, matériel et outillage industriels	M3		KS	94 718	KU	
		Installations générales, agencements, aménagements divers *		KV	435 868	KW	KX	
		Matériel de transport *		KY	3 422	KZ	LA	
	Matériel de bureau et mobilier informatique		LB	145 257	LC	LD		
	Emballages récupérables et divers *		LE		LF	LG		
	Immobilisations corporelles en cours		LH		LI	LJ		
	Avances et acomptes		LK		LL	LM		
	TOTAL III	LN	679 264	LO		LP		
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		8G		8M		8T
		Autres participations		8U		8V		8W
Autres titres immobilisés			1P		1R		1S	
Prêts et autres immobilisations financières			1T		1U		1V	
TOTAL IV		LQ		LR		LS		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			ØG	728 550	ØH		ØJ	
							11 896	

CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence	
		1		2		3		4	
		par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence				Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	IN		CØ		DØ		D7
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	IO		LV		LW	58 826	IX
CORPORELLES	Terrains		IP		LX		LY		LZ
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB		MC
		Sur sol d'autrui	IR		MD		ME		MF
		Inst. gales, agencés et am. des constructions	IS		MG		MH		MI
	Autres immobilisations corporelles	Installations techniques, matériel et outillage industriels	IT		MJ		MK	94 718	ML
		Inst. gales., agencés, aménagements divers	IU		MM		MN	438 223	MO
		Matériel de transport	IV		MP		MQ	3 422	MR
	Matériel de bureau et mobilier informatique	IW		MS		MT	145 257	MU	
	Emballages récupérables et divers *	IX		MV		MW		MX	
	Immobilisations corporelles en cours	MY		MZ		NA		NB	
	Avances et acomptes	NC		ND		NE		NF	
	TOTAL III	IY		NG		NH	681 619	NI	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence	IZ		ØU		M7		ØW
		Autres participations	IØ		ØX		ØY		ØZ
Autres titres immobilisés		II		2B		2C		2D	
Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E		2F		2G	
TOTAL IV		I3		NJ		NK		2H	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		I4		ØK		ØL	740 445	ØM	

Document soumis
au visa du Commissaire
aux comptes

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>AP SARL</u>										Néant ☐ *	
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *									
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
Frais d'établissement et de développement TOTAL I		CY		EL		EM		EN			
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II		PE	8 320	PF	8 755	PG		PH	17 075		
Terrains		PI		PJ		PK		PL			
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ			
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU			
	Inst. générales, agencements, aménagement des constructions	PV		PW		PX		PY			
Installations techniques, matériel et outillages industriels		PZ	72 349	QA	15 574	QB		QC	87 922		
Autres immobilisations	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD	23 004	QE	54 965	QF		QG	77 969		
	Matériel de transport	QH	3 422	QI		QJ		QK	3 422		
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	22 211	QM	53 189	QN		QO	75 400		
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT			
TOTAL III		QU	120 985	QV	123 728	QW		QX	244 713		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		ØN	129 305	ØP	132 483	ØQ		ØR	261 787		
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
Immobilisations amortissables		DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice			
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel				
Frais établissements TOTAL I		M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6			
Autres immob. incorporelles TOTAL II		N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1			
Terrains		Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8			
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6			
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4			
	Ins. gales, agenc. et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2			
Inst. techniques mat. et outillage		T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9			
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7			
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5			
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3			
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1			
TOTAL III		X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8			
Frais d'acquisition de titres de participation TOTAL IV		NL			NM			N0			
Total général (I+II+III+IV)		NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV			
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)		NW	Total général non ventilé (NS+NT+NL)		NY	Total général non ventilé (NU+N0+NV)					
CADRE C		document soumis au visa du Commissaire aux comptes									
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice			
Frais d'émission d'emprunt à évaluer						Z9		Z8			
Primes de remboursement des obligations						SP		SR			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4	
Désignation de l'entreprise <u>AP SARL</u>		Néant ☐ *				
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI	
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR	
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S	
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y	
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C	6D
		- corporelles	6E	6F	6G	6H
		- titres mis en équivalence	02	03	04	05
		- titres de participation	9U	9V	9W	9X
		- autres immobilisations financières (1) *	06	07	08	09
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S	
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W	
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A	
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA	
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD	
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	UF	UH	UK	
	- financières	UG				
	- exceptionnelles	UJ				

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : AP SARL										Néant ☐ *	
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3		
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN					
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US					
	Autres immobilisations financières	UT		UV		UW					
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA									
	Autres créances clients	UX	166 031		166 031						
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêts ou remis en garantie * (antérieurement constituée))	UO									
	Personnel et comptes rattachés	UY	69		69						
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ	2 745		2 745						
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM								
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	20 375		20 375					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN								
		Divers	VP								
	Groupe et associés (2)	VC	17 229		17 229						
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	203 638		203 638						
	Charges constatées d'avance	VS	909		909						
	TOTAUX		VT	410 995	VU	410 995	VV				
	RENOIS	(1)	Montant des	- Prêts accordés en cours d'exercice		VD					
(2)		Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VE								
CADRE B	ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4		
	Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y								
	Autres emprunts obligataires (1)		7Z								
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG								
		à plus d'1 an à l'origine	VH	628 571		271 429		285 714		71 429	
	Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A								
	Fournisseurs et comptes rattachés		8B	872 548		872 548					
	Personnel et comptes rattachés		8C	3 376		3 376					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	9 221		9 221					
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E								
		Taxe sur la valeur ajoutée	VW	69 630		69 630					
		Obligations cautionnées	VX								
		Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	6 644		6 644					
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J								
	Groupe et associés (2)		VI	923 798		923 798					
	Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	145 328		145 328					
	Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ								
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX		VY	2 659 117	VZ	2 301 975		285 714		71 429		
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	428 571	(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL				
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032						

Document soumis
au visa du Commissaire
aux comptes

AP SARL

REGLES ET METHODES COMPTABLES

REGLES GENERALES

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2016 ont été établis selon les normes définies par le plan comptable général approuvé par arrêté ministériel du 8/09/2014, en application des articles L 123-12 à L123-28 et R 123-172 à R 123-208 du Code du Commerce et conformément aux dispositions des règlements comptables révisant le PCG établis par l'autorité des normes comptables.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
 - permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
 - indépendance des exercices,
- conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES & CORPORELLES

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant la durée de vie prévue.

Les taux les plus couramment pratiqués sont les suivants (L = linéaire ; D = dégressif) :

Logiciels	33% à 100% L
Constructions	5 % L
Constructions sur sol d'autrui	5% à 10% L
Matériel et outillage	20% L
Aménagements et installations	10% à 20% L
Véhicules de transport	20% à 33% L
Matériel informatique	20% à 33%
Mobilier	20%

PARTICIPATIONS ET AUTRES TITRES

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires.

La valeur d'inventaire correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

STOCKS

Les stocks sont évalués suivant la méthode:

- du prix d'achat moyen pondéré pour les pièces de rechange,
- du prix d'achat et frais accessoires pour les véhicules neufs et de démonstration,
- du prix d'achat et des frais de remise en état pour les véhicules d'occasion.

Les provisions pour dépréciation des stocks de véhicules sont évaluées sur la base des valeurs probables de réalisation, notamment pas comparaison avec la côte Argus pour les véhicules d'occasion ou de démonstration.

Les provisions pour dépréciation des stocks de pièces de rechange sont calculées de la manière suivante:

- 75 % de la valeur brute pour les pièces sans mouvement depuis plus de 12 mois et moins de 24 mois
- 95% % pour les pièces sans mouvement depuis 24 mois et plus.

CREANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

PRODUITS ET CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

Les produits et charges constatées d'avance concernent uniquement des charges d'exploitation.

PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELLES

Les produits et charges exceptionnelles tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

ENGAGEMENT DE RETRAITE

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

La société bénéficie d'une couverture par le biais d'une cotisation à un organisme professionnel. A ce titre la société a comptabilisé une charge de 966 € au titre de cette couverture.

PROVISIONS REGLEMENTEES

Non applicable.

CICE

Le Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE) est comptabilisé au rythme de l'engagement des charges de rémunération correspondantes. Le CICE est comptabilisé en diminution des charges de personnel (compte 649). La société a comptabilisé une somme de 2389 € au titre de l'exercice 2016.

CHANGEMENT DE METHODE D'EVALUATION

Aucun changement notable de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

CHANGEMENTS DE METHODE DE PRESENTATION

Aucun changement notable de méthode de présentation n'est intervenu au cours de l'exercice.

ENGAGEMENTS DONNES

Caution constructeur à hauteur de 1 200 000 €, Automobiles PALAU 17 étant caution solidaire à hauteur de 960 000 €

AUTRES INFORMATIONS

la société AP SARL est en intégration fiscale, AUTOMOBILES PALAU 17 est la société Mère, AP SARL la société fille.